



**E.H.P.A.D**  
" Résidence du Parc "  
54 rue Paul Vaillant Couturier  
BP 74  
18400 Saint Florent sur Cher

Tél : 02 48 55 03 35 – Fax 02 48 26 33 25  
Courriel : [administration@ehpadstflorent.fr](mailto:administration@ehpadstflorent.fr)

A Saint Florent sur Cher, le 2 février 2022

à

N/réf : SR/SR – 055/2022

**Familles/Protection Juridique**

Objet : Cluster et gestion Covid19.

Madame, Monsieur,

En application des consignes des autorités de santé, une campagne de dépistage massif a lieu ce jour pour tous les résidents de l'E.H.P.A.D., suite à la survenue d'au moins 3 cas positifs à la COVID-19 chez les professionnels et les résidents.

A ce stade, il est utile de rappeler les règles qui ont été mises en place par les autorités sanitaires des établissements de santé et médico-sociaux.

En cas de découverte de 3 cas positifs au moins, la situation sanitaire de la structure est considérée comme un cluster.

En cas de cluster, une première campagne de dépistage massif est organisée et concerne aussi bien les résidents que les professionnels de l'E.H.P.A.D.

Si aucun cas positif n'est découvert, le cluster est considéré comme clos à l'issue de la deuxième campagne de dépistage soit à 14 jours.

Si un seul cas positif est découvert, au cours d'une des deux campagnes de dépistage, une troisième campagne est organisée dans les mêmes conditions, dans les sept jours après la deuxième campagne ainsi qu'une 4<sup>ème</sup> campagne la semaine suivante.

Les visites et sorties restent autorisées mais l'éventualité de leur régulation et de leur encadrement est en suspens en fonction des résultats des tests.

Dans ce contexte, l'observation stricte des gestes barrières est plus que jamais nécessaire, et notamment le respect du port du masque même dans les chambres. Je sais que je peux compter sur votre compréhension dans l'intérêt de vos proches.

Nous ne manquerons donc pas de vous tenir informée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Déléguée

Séverine ROY

